

RESOLUTION votée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'AVMG, le 16 février 2017, adressée à Madame Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et à la Conférences des directrices et directeurs des gymnases vaudois (CDGV)

Notre Assemblée s'est penchée sur les faits suivants :

1. Ecole de Commerce

Les obligations fédérales imposent que le 85% des périodes enseignées en branches comptant pour la Maturité professionnelle (MP) soient confiées à des maître.sse.s formés à la « pédagogie professionnelle ». Ceci est valable uniquement pour l'enseignement des branches MP en Ecole de Commerce. Ce qui exclut les branches CFC et les « compléments CFC » en Ecole de Commerce.

Or, certaines directions tendent à demander à tout leur corps enseignant de se former en la matière pour enseigner dans ces classes. Avec pour corollaire le fait de limiter les possibilités de répartition dans les files, ce qui génère des tensions au sein de celles-ci.

2. Pression évaluative

Le nombre de notes à attribuer à nos élèves est tel que, trop souvent, nous organisons notre enseignement en fonction des échéances chiffrées qui émaillent le calendrier scolaire (bulletin intermédiaire, bulletin semestriel, bulletin annuel). Ceci au détriment de la construction de la connaissance. Le summum est sans doute atteint avec l'Ecole de Commerce où se déploie un enseignement axé sur le contrôle permanent du travail effectué (*teaching for the test*). L'école reproduit ainsi un système détestable d'évaluation permanente dont les dégâts sont pourtant connus dans le monde du travail. Nous souhaitons former des esprits libres pour la vie et non pas formater de futures ressources humaines pour le marché du travail.

3. Effectifs et charge de travail

Comme l'avait révélé notre sondage à l'automne 2015, les effectifs de classes dépassent régulièrement les maxima réglementaires. La tendance, lourde, se confirme cette année. A cela s'ajoute une réalité sociale et économique qui se manifeste par de plus en plus de cas d'élèves en difficulté dans nos classes. Certaines de ces difficultés (handicap, apprentissage du français) requièrent des aménagements particuliers indispensables à l'intégration de ces jeunes que nous demande le DFJC. Tout ceci génère une situation de surcharge supplémentaire.

4. Taille des gymnases

Nos établissements sont de plus en plus grands et dépassent aujourd'hui facilement le seuil de 1'000 élèves. Le CEOL-Gymnase de Renens dont l'inauguration a eu lieu ce matin comptera à plein régime 90 classes et plus de 2'000 élèves, sur deux sites et deux communes. La perspective d'un gymnase-mastodonte nous inquiète.

Après en avoir débattu en l'Assemblée générale de ce jour :

- 1. Nous demandons aux directions de ne pas aller au-delà des exigences du cadre fédéral et de favoriser une répartition sereine des heures d'enseignement 2017-2018. Ceci dans le respect maximal des vœux de répartition des enseignant.e.s.**

Nous continuons de demander au DFJC la reconnaissance de toutes et tous les enseignant.e.s de gymnase pour l'enseignement dans les voies qui mènent à la maturité professionnelle.

- 2. Nous demandons la réduction du nombre de notes à attribuer à nos élèves afin de pouvoir enseigner plus qu'évaluer et développer pour et avec nos élèves un enseignement libre, critique et émancipateur.**
- 3. Dans l'immédiat, nous revendiquons le strict respect des normes en vigueur et notamment le dédoublement des classes ou groupes qui atteignent les maxima réglementaires.**

A moyen terme, nous revendiquons une charge horaire de 20 périodes hebdomadaires et des effectifs maximaux de 20 élèves par classe ou groupe (cas particuliers demandant des effectifs moindres réservés).

- 4. Pour l'ensemble du personnel des gymnases et nos élèves, nous revendiquons des établissements à taille humaine.**

L'Assemblée générale donne mandat au comité de l'AVMG de mettre en œuvre toutes les mesures de lutte nécessaires à atteindre ces objectifs.

Lausanne, le 16 février 2017